

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX BAUX AGRICOLES DANS LA CEINTURE DE VERDURE DE LA CAPITALE DU CANADA

Offre de location

La Commission de la capitale nationale (CCN) est à la recherche de projets d'entreprise soumis par des personnes qualifiées qui souhaitent exploiter une ferme dans la Ceinture de verdure. L'offre de propriétés agricoles vise à jumeler le bon agriculteur avec la bonne offre de location. La CCN rend les fermes accessibles et abordables aux agriculteurs qui appuient la vision de l'agriculture durable dans la Ceinture de verdure.

Vision de l'agriculture durable

La CCN est déterminée à soutenir l'agriculture durable dans la Ceinture de verdure de la capitale du Canada. Une stratégie a été élaborée pour promouvoir des types de fermes adéquats et favoriser la diversification et les activités à valeur ajoutée. La CCN cherche à recruter des agriculteurs qualifiés qui partagent sa vision de l'agriculture durable des points de vue environnemental, économique et social. L'engagement et l'esprit d'entrepreneuriat d'agriculteurs dévoués mettent en valeur la visibilité et la pertinence de l'agriculture dans la Ceinture de verdure.

Types adéquats de fermes et de pratiques de gestion agricole

La Ceinture de verdure se trouve dans un cadre périurbain. De nombreuses fermes avoisinent des secteurs résidentiels. La CCN soutient le droit des agriculteurs d'adopter des pratiques agricoles commerciales acceptées. Par contre, les réalités de l'emplacement favorisent une gestion agricole préconisant des approches qui réduisent les risques de conflits avec les voisins urbains, car souvent ceux-ci connaissent mal les pratiques agricoles. Les exploitations agricoles qui produisent beaucoup de bruit, de poussière ou d'odeurs de façon soutenue ou qui font fréquemment usage de pesticides ne sont pas adaptées à l'environnement de la Ceinture de verdure. La protection du sol, de l'eau et de la biodiversité constitue un élément important.

Agriculture diversifiée

La région de la capitale du Canada compte plus d'un million de consommateurs d'origines ethniques différentes et jouit de solides assises économiques. Elle offre des possibilités de

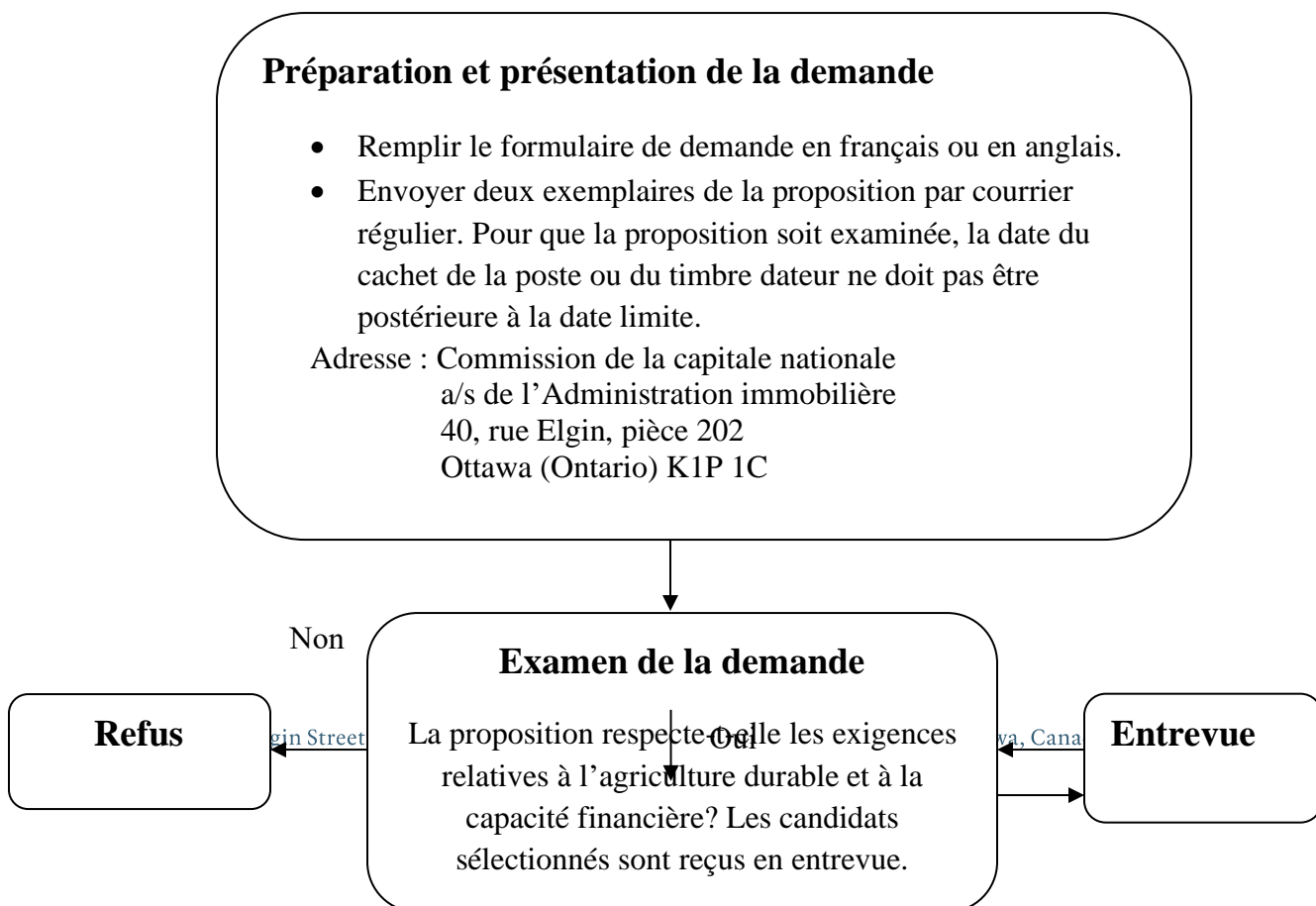
diversification alimentaire et agricole considérables. Plusieurs marchés fermiers dynamiques desservent la région, et les ventes directes à la ferme et celles provenant des fermes agricoles soutenues par la collectivité sont en plein essor. Des commençants avisés peuvent repérer et développer des marchés inexploités pour des cultures nouvelles ou existantes.

Agriculture à valeur ajoutée

La CCN soutient les agriculteurs innovants qui cherchent à augmenter la valeur de leur production agricole en répondant aux exigences des consommateurs en matière de variété, d'emplacement, de commodité, de santé, d'éducation et d'expériences, et en imaginant de nouveaux concepts.

Processus de demande

Cette offre de location est ouverte à toutes les parties intéressées. Pour être accepté, le formulaire de demande dûment rempli doit être reçu avant la date limite (*indiquée sur le site Web*). Les promoteurs qui seront jugés les plus aptes à exploiter une ferme de la meilleure façon possible dans le contexte de la Stratégie d'agriculture durable et qui se montrent aptes à mettre en œuvre leur proposition avec succès seront sélectionnés. Seuls ces candidats seront invités à une entrevue. Le processus d'examen, qui comprend la négociation du bail, prend de trois à six mois. Il pourra servir à la création d'un répertoire de candidats. La CCN peut disposer à sa discrétion des propriétés vacantes qui ont été cédées ou abandonnées.



Proposition acceptée

La CCN invite les promoteurs retenus
à négocier un bail.

Visite des fermes

Nous invitons tous les promoteurs à visiter les fermes. Une visite sera organisée avant la date limite de présentation des demandes.

Bail à long terme

La CCN propose des baux agricoles d'une durée pouvant atteindre 25 ans, et ce, pour donner au locataire l'occasion de tirer profit des investissements engagés dans l'entreprise. En outre, le bail à long terme permet à l'agriculteur d'adopter des pratiques d'intendance pour lesquelles la mise en œuvre et la récupération des coûts pourraient prendre du temps. Les intérêts à bail sont transférables pendant la durée du bail, sous réserve de l'approbation de la CCN.

Location de propriétés « telles quelles »

Toutes les fermes de la CCN sont louées telles quelles. La CCN veillera à ce que tous les bâtiments résidentiels soient correctement rénovés au début du bail, suivant une norme acceptable, et elle garantit l'approvisionnement en eau potable de la résidence pour toute la durée du bail. Le locataire devra s'acquitter à ses frais de tous les autres travaux d'entretien et de réparation des terrains et des bâtiments ainsi que de l'approvisionnement en eau de la ferme pour toute la durée du bail.

Programme d'inscription des entreprises agricoles

En vertu de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, toute ferme qui déclare un revenu d'au moins 7 000 \$ (aux fins de l'impôt sur le revenu) doit obtenir un numéro d'inscription d'entreprise agricole valide auprès d'Agricorp au cours de la première année du bail. Détails et inscription :

www.farmbusreg.com/FBRFactWhoRegF.htm